

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 17 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Pierre BAILLY, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 5

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. CROS M- J. MALIZARD B. ROUANET B. VAILHE Ch.

Absents excusés : NUEZ M. donne procuration à ROUANET B
 BELLAY D. donne procuration à BATAILLEY A
 VAILHE Ch donne procuration à CROS M.J

Madame Angèle BATAILLEY est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du CGCT

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal en date du 10 janvier 2025

Vote : 8 pour

2. Vote des comptes financiers unique 2024.

a) Le Compte Financier Unique (CFU) eau et assainissement 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le conseil Municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe eau et assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	50 047.51 €
Recettes	55 740.04 €
Résultat de l'exercice 2024	5 692.53 €
Résultat 2023 reporté	13 148.44 €
Résultat de clôture	18 840.97 €

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 069.40 €
Recettes	37 361.84 €
Résultat de l'exercice 2024	8 292.44 €
Résultat 2023 reporté	12 365.60 €
Résultat de clôture	20 658.04 €

Délibération prise à cet effet.

Vote : 7 pour (le maire ne prend pas part au vote)

b) Le Compte Financier Unique (CFU) principal 2024

Le conseil municipal, approuve le compte financier unique 2024 du budget général, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	240 187.03 €
Recettes	327 470.23 €
Résultat de l'exercice 2024	87 283.20 €
Résultat 2023 reporté	510 926.57 €
Résultat de clôture	598 209.77 €

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	159 091.81 €
Recettes	171 384.01 €
Résultat de l'exercice 2024	12 292.20 €
Résultat 2023 reporté	-57 918.69 €
Résultat de clôture	-45 626.49 €

Délibération prise à cet effet.

Vote : 7 pour (le maire ne prend pas part au vote)

3. Affectation des résultats 2024

a) Affectation des résultats 2024 : budget eau et assainissement

Monsieur Le Maire rappelle que le compte financier unique 2024 du budget annexe eau et assainissement laisse apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section fonctionnement de : 18 840.97 €
- un résultat (excédentaire) de la section d'investissement de : 20 658.04 €

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de façon suivante :

- ❖ Excédent d'investissement reporté 001 : 20 658.04 €
- ❖ Excédent de fonctionnement reporté 002 : 18 840.97 €

Délibération prise à cet effet.

Vote : 8 pour

b) Affectation des résultats 2024 : budget principal

Monsieur Le Maire rappelle que le compte financier unique 2024 du budget principal laisse apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section fonctionnement de : 598 209.77 €
- un résultat (défictaire) de la section d'investissement de : - 45 626.49 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 101 561.00 €
- en recettes pour un montant de : 30 000.00 €
- un déficit reporté de : 45 626.49 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 117 187.49 €.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de façon suivante :

- ❖ Déficit d'investissement reporté 001 : 45 626.49 €
- ❖ Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 117 187.49 €
- ❖ Excédent de fonctionnement reporté 002 : 481 022.28 €

Délibération prise à cet effet.

Vote : 8 pour

4. Vote des taxes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il propose de maintenir les taux des taxes foncières et le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.36 %
- taxe d'habitation : 9.50 %

Délibération prise à cet effet.

Vote : 8 pour

5. Attribution des subventions aux associations

Sapeurs Pompiers	: 300 €	Maryse	: 150 €
Le Solher	: 1 000 €	Fédération de pêche	: 200 €
La Solarienne	: 500 €	Le Patrimoine	: 500 €
La Chasse du Jounié	: 500 €	Bleuets de France	: 50 €
Anciens Combattants	: 180 €	Institut Pasteur	: 100 €
Le Souvenir Français	: 180 €	Le comité Solarien	: 1 000 €

Délibération prise à cet effet. Vote : 8 pour ;

6. Vote des budgets 2025

a) Budget eau et assainissement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les différents articles du budget primitif eau et assainissement 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

° Section de fonctionnement :

Recettes : 75 461.97 euros
Dépenses : 75 461.97 euros

° Ensemble : Recettes : 1 131 964.01 euros
Dépenses : 1 131 964.01 euros

° Section d'investissement :

Recettes : 1 056 502.04 euros
Dépenses : 1 056 502.04 euros

Délibération prise à cet effet. Vote : 8 pour

b) Budget principal

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les différents articles du budget primitif principal 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

° Section de fonctionnement :

Recettes : 804 498.28 euros
Dépenses : 804 498.28 euros

° Ensemble : Recettes : 1 259 501.77 euros
Dépenses : 1 259 501.77 euros

° Section d'investissement :

Recettes : 455 003.49 euros
Dépenses : 455 003.49 euros

Délibération prise à cet effet. Vote : 8 pour

7. Travaux de voirie 2025 – demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'attribution d'une subvention pour financer les travaux de voirie pour l'année 2025 concernant :

- les chemins à l'intérieur des hameaux de Cabanes et de Combeluffe. Les travaux consisteraient au nettoyage et reprofilage des supports, ainsi que la réalisation d'un revêtement en bicouche.

Ces travaux sont estimés par l'entreprise GARENQ à 61 340.40 euros H.T soit 73 608.48 euros TTC.

Le conseil municipal approuve cette proposition de travaux et la demande d'aide financière.

Délibération prise à cet effet. Vote : 8 pour

8. Intention d'aliéner : terrains sur Combeluffe

Monsieur le Maire suggère de préempter trois parcelles (A 507, A 508, et A 579) jouxtant le captage d'eau du hameau de Combeluffe au prix de 1250 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Vote : 8 pour

9. O.N.F : proposition travaux 2025

La mairie a signé une convention avec l'ONF pour l'aménagement de la forêt communale pour la période 2021 à 2040.

L'ONF propose des éclaircies sur 4 parcelles pour 2025.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération prise à cet effet

Vote : 8 pour

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h30.

Pour extrait certifié conforme

A Le Soulié, le 13 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
BATAILLEY Angèle



Le Maire,
BAILLY Pierre

